

BUREAUX
ROUBAIX - 69-71, Grande-Rue, Tél. 27.31, 27.32 et 27.34.
TOURCOING - 22, rue Carnot, Tél. 37.
LILLE - 3, rue Frédéric-Bastiat, Tél. 539.31.
PARIS - 20, boulevard Poissonnière, Tél. Provençales, 71.84.
MOUCRON - 106, rue de la Station, Tél. 5.64.
ANCIENS DIRECTEURS : Jean Reboux, Alfred Reboux, Eugène Alfred Reboux.

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

ASTHME
SPECIALITÉS RENOMMÉES
Laboratoire scientifique de la PHARMACIE DU TRICHOIN ROUBAIX
Docteur VERVAERE
Remède efficace pour l'asthme, les bronchites, les toux, les rhumes, les gripes.

M. VINCENT AURIOL a exposé à la Chambre la situation financière du pays

Vote l'analyse du discours qu'a prononcé vendredi après-midi, à la Chambre M. Vincent-Auriol, ministre des Finances :

Le budget
L'équilibre du budget a été, pendant les quatre dernières années, la principale préoccupation de ceux qui pensaient que la reprise de la vie économique dépendait, avant tout, du rétablissement des finances de l'Etat, en même temps que de la restriction des prix intérieurs pour les ajuster aux prix mondiaux. Economies mesurées et rapides, effort de compression sur le coût de la vie, tel fut le programme, accompagné de diminutions de salaires privés, d'une amputation des loyers et des coupons de rentes et obligations, de modifications profondes des contrats privés. On a fait ainsi un effort de défiance sans précédent. Les restrictions



Impôts sur anciens combattants, aux fonctionnaires, aux collectivités locales, aux rentiers peuvent être estimés, pour 1934 et 1935, à plus de 5 milliards, sacrifice auquel s'ajoute, pour ces deux années, une surcharge fiscale de 1 milliard 320 millions.
A-t-on obtenu les résultats escomptés? L'équilibre espéré n'a pas été réalisé; les déficits ont été estimés pour 1934 à 5 milliards 800 millions, pour 1935 à 9 ou 10 milliards, pour 1936, à 6 ou 7 milliards.

La Trésorerie
Quelques chiffres montrent les difficultés de la Trésorerie: dépenses relatives à 1936 qui incombent au Trésor: 18 milliards 700 millions; effort à faire pour la période de juin à décembre: 7 milliards 900 millions, chiffre auquel il faut ajouter le remboursement des crédits accordés par les banques anglaises soit 3 milliards, et l'incidence des dernières mesures votées. Il faut tenir compte, d'autre part, des variations possibles de la dette flottante, et également des concours que l'Etat pourrait être amené à prêter à la trésorerie des grands réseaux ou de certaines collectivités publiques, concours qui pourraient se monter au maximum à 4 ou 5 milliards.
Les moyens de trésorerie dont le gouvernement disposait étaient les suivants: autorisation d'émission des bons du Trésor

pour 1936: 22 milliards 780 millions, marge d'émission subsistant le 15 juin: 840 millions. Sur les 21 milliards 940 millions en circulation, 14 milliards ont été en réalité rattachés par la Banque de France; c'est-à-dire que la Banque de France a avancé 14 milliards à l'Etat, car M. Auriol ne craint pas de le dire, sans mâcher les mots — la prise en charge de ces bons par la Banque, le rattachement des bons par la Banque de France ne constituent qu'une fiction.

La dette publique
Pour compléter ce tableau, le ministre a donné quelques indications sur la dette publique, qui au cours de la quinzième législature a été non seulement accrue, mais encore transformée: diminution de la dette perpétuelle de 44 milliards (notamment par la conversion de 1932), augmentation de la dette amortissable de 75 milliards; augmentation de 16 milliards de la dette à moyen et à court terme: cette dette est une des plus préoccupantes, non seulement par sa masse (32 milliards 1/2), mais parce qu'elle représente des échéances massives dans les années à venir; augmentation de 20 milliards de la dette flottante qui est de 66 milliards. On doit mentionner en outre les bons amortissables émis pour la défense du marché du blé (2 milliards 300 millions) et les 8 milliards 200 millions de nouvelles obligations amortissables émises pour le compte des postes.

L'évolution économique depuis quatre ans

Cependant ces chiffres, pour prendre toute leur signification, ne peuvent être isolés de l'évolution économique de ces quatre dernières années, évolution à laquelle a contribué la politique budgétaire de l'Etat. Si l'on examine, en effet, les postes sur lesquels a porté l'effort de compression budgétaire, on s'aperçoit que certaines dépenses se sont montrées incompressibles, au moins par le procédé de l'ajustement des prix. C'est le cas pour la dette publique, c'est le cas pour les dépenses militaires qui, si l'on ajoute aux 5 milliards du budget de 1936 les 5 milliards 400 millions inscrits dans le fonds spécial de 1935 — 400 millions entre 1930 et 1935. Il en résulte que l'effort de compression a porté essentiellement sur les dépenses de travaux de traitements, pensions et allocations sociales.

Les chiffres du budget sont éclairés par ceux qui concernent l'évolution des prix dans la même période; les prix de gros montrent une forte baisse; les prix de détail manifestent leur résistance. L'opposition entre la chute des prix de gros, qui a tari les recettes, et la résistance des prix de détail, qui a maintenu élevé le montant des dépenses, est un fait fondamental, car il explique à la fois le resserrement de l'activité économique et l'échec de la politique de défiance poursuivie par l'Etat. « Ainsi se ferme le cercle fatal: la réduction des dépenses privées de la masse éprouvée et la réduction des dépenses publiques accentuent la baisse des prix de gros, plus vulnérables, et celle-ci entraîne avec elle l'effondrement des recettes budgétaires; au contraire, la résistance des prix de détail limite l'effet de défiance elle-même. Dans ces conditions, il y a bien une diminution des masses budgétaires, mais elle est liée à la réduction de l'activité économique, et le déséquilibre subsiste. »

(Lire la suite page 3.)

Le Gouvernement français ne s'opposera pas à la levée des sanctions infligées à l'Italie

« IL ESTIME QUE DES CONSIDÉRATIONS DE FAIT CONDUISSENT A L'ACCEPTER »

M. Yvon Delbos fera mardi, à ce sujet, une déclaration devant la Chambre



De gauche à droite: MM. JARDILLIER, JEAN ZAY, CHAUTEMPS, SALENGRO ET VIOLETTE QUITTENT L'ÉLYSÉE APRÈS LE CONSEIL DES MINISTRES.

Paris, 19 juin. — Les ministres se sont réunis vendredi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.
M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé général sur la situation extérieure et notamment sur les problèmes qui seront posés aux prochaines réunions de Genève. Le gouvernement, fidèle aux principes de l'action collective, s'associera à toute décision qui sera adoptée par la S.D.N.
Informé sur l'état actuel de la question des sanctions, il a estimé que des considérations de fait conduisent à l'accepter la levée.



M. YVON DELBOS

Il a examiné les moyens proposés à renforcer le système de la sécurité collective et décidé d'en poursuivre activement la mise en œuvre.

M. Yvon Delbos va préciser la position du Gouvernement
Paris, 19 juin. — La séance de mardi prochain à la Chambre et probablement celle du Sénat seront consacrées aux projets de la politique étrangère. Une déclaration sera lue aux Chambres au nom du gouvernement. Des interpellateurs pourront, s'ils le jugent utile, prendre la parole. Le gouvernement leur répondra.

Les milieux gouvernementaux tiennent à observer le silence sur le détail des décisions prises ce matin par le Conseil des ministres en ce qui concerne la levée éventuelle des sanctions et le renforcement de la sécurité collective. Le Conseil a décidé, en effet, que M. Yvon Delbos préciserait d'une manière complète les vues du gouvernement lors du débat qui doit s'engager mardi prochain devant la Chambre sur la politique étrangère.
Quel qu'il en soit, la position du gouvernement est claire. Après la décision prise par le gouvernement britannique, il ne s'opposera pas à l'abrogation des mesures de coercition prises à l'égard de l'Italie, mais cette détermination ne peut être prise qu'à la S.D.N. par une résolution collective des puissances intéressées.

Le renforcement de la sécurité collective

D'autre part, conformément aux suggestions présentées par M. Yvon Delbos, le Conseil des ministres a estimé qu'il était nécessaire que le gouvernement français se préoccupât désormais et sans retard de tirer la leçon des événements d'Éthiopia, en recherchant un renforcement du système de la sécurité collective essentiellement fondé sur le pacte de la S.D.N. C'est dans ces conditions, que des instructions vont être envoyées aux représentants de la France à l'étranger pour qu'ils présentent aux gouvernements

Le Parlement va être saisi d'un projet de loi sur les loyers

Paris, 19 juin. — Le gouvernement, soucieux d'assurer pendant une année encore la stabilité des rapports actuels entre propriétaires et locataires, afin d'éviter des conflits qui seraient de nature à troubler la paix et l'ordre social, a décidé de soumettre au Parlement le projet de loi suivant :

« L'art. 2 de la loi du 1^{er} avril 1926, modifiée par la loi du 29 juin 1929, prévoit pour le 1^{er} juillet 1936, l'expiration de certaines prorogations dont bénéficiaient des locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel. L'application de ces dispositions paraissant de nature à provoquer un nombre important de congés et, par suite, de mesures d'exécution, il paraît nécessaire de reporter au 1^{er} juillet 1937, l'expiration de ces prorogations.
Par ailleurs, l'article 11 de la loi précitée fixe un prix légal des loyers des locaux d'habitation ou professionnels. Ces prix sont, en principe, pour les locaux objets de prorogation, de 100 % de la valeur locative de 1914. En raison de la crise économique, les lois des 30 juin 1933, 25 juin 1934, 30 juin 1935 ont successivement supprimé la majoration annuelle de 15 % prévue au 1^{er} juillet de chaque année.
De nouvelles dispositions tendant à limiter jusqu'au 1^{er} juillet 1937, les prix de location pourraient paraître sans objet, étant donné les prescriptions du décret du 16 juillet 1935 qui interdit toute majoration du prix des loyers existant à cette époque diminués de 10 %. Néanmoins, en raison du caractère temporaire de ce décret, qui ne suspend qu'indirectement l'application de la majoration prévue, pour le 1^{er} juillet 1936, il nous semble utile et opportun, ainsi que le législateur l'a fait depuis 1933, d'abroger expressément cette augmentation. »

Le bateau pirate a été capturé
Georgetown (Guyane britannique), 19 juin. — Des policiers étaient partis à bord d'un vapeur gouvernemental pour assurer de l'identité d'un navire que l'on croyait être le « Gari Pat » et se saisir du bâtiment.
Après une poursuite dramatique, le « Gari Pat » — c'était bien lui — qui avait tenté de s'enfuir, a été capturé et remorqué à Georgetown.

NEW-YORK-LE HAVRE SEUL A BORD D'UN BATEAU DE 15 TONNES
Les incidents de jeudi soir au quartier de Monsvillers, à Quaregnon, ont fortement impressionné la population qui sympathise généralement avec les grévistes et qui est persuadée qu'il faut chercher les émeutiers ailleurs que dans les rangs de ceux-ci.
Pour éviter le retour de pareils incidents des soldats ont été dirigés sur divers points du Borinage et deux autres blindés de l'armée parcourent la région.
On crut bien à certain moment, qu'une collision entre la gendarmerie et les grévistes allait encore se produire à Jeumont, le long de la grande route de Mons à Valenciennes, à peu de distance du pont de bois surplombant la Trouille.
Une véritable barricade constituée par des pierres, des pavés arrachés de la route et des matériaux divers avait été éditée

Une Commission de recattement est instituée
Le ministre de l'Intérieur a constitué une commission chargée de s'occuper éventuellement de l'organisation de services de recattement. L'organisation de cette commission, qui agit en liaison avec les syndicats, a été confiée par le gouvernement à M. Louis Camu, dont les services sont installés au ministère de l'Intérieur.



M. MARIN MARIE, peintre et navigateur bien connu, tentera prochainement la traversée New-York-Le Havre seule à bord d'un yacht de 15 tonnes.

Le décret de dissolution a été notifié aux ligues

Paris, 19 juin. — M. Badin, commissaire spécial à la police judiciaire, s'est rendu vendredi matin, au siège de la Solidarité française pour notifier à ce groupement le décret de dissolution qui le concerne.
Il y a été reçu par le lieutenant-colonel François Sallerin, membre du Comité directeur. Le magistrat lui a remis, contre échange d'un reçu, copie du décret paru ce matin au « Journal Officiel ».
De son côté M. Lefebvre, commissaire à la police judiciaire, s'est rendu rue Edmond-Valentin où il a notifié le décret de dissolution au commandant Sicot, secrétaire général du mouvement social français, Croix de feu.
M. Nicolle s'est rendu au domicile de M. Bouché, chef du parti fasciste, place des Termes, pour effectuer la même opération.
Enfin, M. Luce, commissaire aux délégations judiciaires, est venu au siège du parti national populaire (Jeunes patriotes), avenue de l'Opéra, où il a remis la copie du décret à M. Pierre Taltlinger.
Il n'y a eu d'incident nielle part.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Des accords ont été conclus par une trentaine de commissions paritaires

TOUTES LES ROUTES DU BORINAGE ONT ÉTÉ RENDUES IMPRATICABLES AUX VÉHICULES PAR LES GRÉVISTES



LA PLACE SAINT-LAMBERT A LIÈGE GARDÉE PAR DES GENDARMES A CHEVAL.

Une trentaine de commissions paritaires ont été constituées dans le Borinage, l'industrie du meuble, les hôtels et restaurants, la sidérurgie, les abattoirs et boucheries, la vannerie, la sidérurgie, l'industrie du carrelage et la gobelinerie, ont réalisé vendredi après-midi, au cours de réunions tenues dans les différents ministères de Bruxelles, des accords relatifs à l'augmentation des salaires, au minimum journalier de 32 fr., aux vacances payées et à la liberté syndicale complète. La question des 40 heures continue à faire l'objet de nombreuses tractations.
L'ensemble de ces discussions s'est déroulé dans une atmosphère d'entente et de conciliation.
Un certain nombre de ces réunions ont été présidées par M. Ribbens, ministre des Colonies; Delastre, ministre du Travail; M.-H. Jaspas, ministre des Transports; les autres réunions par des personnalités compétentes dans les branches des industries précitées.
Dans la céramique, les pourparlers n'ont pas abouti.
Dans les mines, les résultats sont partiels, les patrons demandant que l'on tienne compte des avantages en nature accordés aux ouvriers.

Une Commission de recattement est instituée
Le ministre de l'Intérieur a constitué une commission chargée de s'occuper éventuellement de l'organisation de services de recattement. L'organisation de cette commission, qui agit en liaison avec les syndicats, a été confiée par le gouvernement à M. Louis Camu, dont les services sont installés au ministère de l'Intérieur.

L'habitant de Quaregnon, tombée morte

Après les incidents de jeudi soir à Quaregnon-Monsvillers, tous les grévistes qui se trouvaient à la Maison du Peuple furent conduits à la gendarmerie pour y être interrogés, car on supposait que certains agressés de la nuit précédente pouvaient se trouver parmi eux. Mais il n'en était rien et ils ont tous été remis en liberté après avoir été questionnés et fouillés et nul parmi eux n'était porteur d'armes.
Nous avons signalé d'après les premières informations, difficilement contrôlables, que le communiste Victor Brogniez avait été atteint d'une balle jeudi soir, à Monsvillers.
C'est au coude droit qu'il a été blessé et son état n'inspire aucune inquiétude.
L'examen du cadavre de M. Louis Boitel, qui mourut jeudi soir, au cours de la fusillade, a établi que la mort n'était pas due à l'émotion ou à la frayeur mais qu'on l'avait cru tout d'abord. Le malheureux avait été atteint à la poitrine par une balle tirée par un gendarme.
Le Parcquet de Mons a ordonné le transfert du corps à la morgue aux fins d'autopsie.

M. Vandervelde, chef du parti socialiste, invite les grévistes au calme

M. Vandervelde, ministre de la Santé publique, accompagné de M. Jean Delvigne, secrétaire général du parti socialiste, s'est rendu à Quaregnon vendredi, afin de s'informer des circonstances des tragiques événements de jeudi soir.
Ils ont rencontré sur place les députés socialistes MM. Piérard et Collard, ainsi que le bourgmestre M. Plumet et le sénateur communiste M. Couon.
Sur la Grand'Place, ils ont harangué les grévistes, qu'ils ont exhortés au calme et invités à se méfier des provocations et des émeutes.
A la suite de l'intervention de M. Vandervelde et des mandataires socialistes, de Mons, le Parcquet a fait remettre en liberté vendredi après-midi le député communiste Gandibieu, arrêté mercredi soir à Jemeppe, pour rébellion et coups à la gendarmerie.

Un manifeste des bourgmestres socialistes de l'arrondissement de Mons

Vendredi après-midi, les bourgmestres socialistes de l'arrondissement de Mons se sont réunis à la Maison du Peuple de Mons, sous la présidence de M. Louis Piérard, député, et ont décidé à l'unanimité d'adresser à la population le manifeste suivant, qui sera affiché dans toutes les localités:
Appel à la population.
Chers camarades, vous êtes capotés de-

L'éclipse de soleil a été visible dans notre région



En haut: UNE PHASE DE L'ÉCLIPSE. — En bas: EN TOILETTE DE NUIT, DES PARISIENS COURAGEUX SONT MONTÉS SUR LE TOIT D'UN IMMEUBLE ET CONTEMPLENT LA FIN DU PHÉNOMÈNE À L'AIDE DE LONGUES-VUES.
Ceux qui ont l'habitude de se lever tôt, et ceux à qui l'incommodité empêchait de trouver le repos, ont pu hier matin, assister aux dernières phases de l'éclipse de soleil.
A son lever à l'horizon, à 4 h. 48, l'astre solaire se trouva noyé dans la brume

(Ph. Keystone.)

dominant il émergea quelque peu quelques minutes plus tard.
A 5 h. 20 environ, bien que le ciel fût encore quelque peu couvert, on put apercevoir l'ombre de la lune se profiler sur près d'un tiers du disque solaire. Le phénomène fut encore visible par intervalles durant vingt-cinq minutes.